

Compte -rendu sommaire Du 16 Septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le 16 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme PANTIC Martine, Maire.

Étaient présents : Mme PANTIC Martine, M. MARAIS Bruno, M. DALENCOURT Rémy, Mme AUGER Marie-Claire, Mme MECHALI Anne, M. BARROIS Vincent, M. MARTIGNY Philippe, M. BIVILLE Jean-Pierre, Mme TESSIER Delphine.

Absent excusé : Mme HAMON Stéphanie donne pouvoir à M. MARAIS Bruno

Absent : M. MARZOCCHI Stéphane.

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno.

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Convention avec Villers en Arthies concernant le centre de loisirs "Les Filous" le mercredi.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer la convention pour la garderie du mercredi avec la mairie de Villers en Arthies.

Cette convention a pour objet la participation aux frais de garderie « LES FILOUS » à hauteur de 31 € par mercredi et par enfant pendant l'année scolaire 2024-2025, jusqu'au 1^{er} juillet 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour la garderie du mercredi avec la mairie de Villers en Arthies.

Point Financier

* Travaux sur la sacristie

Le devis du coût des travaux s'élève à la somme de 22 000 €.

*Travaux dans le logement libre au dessus de la mairie

Le résultat du diagnostic énergétique (DPE) nous a été remis : l'appartement est classé en catégorie G. A compter du 1^{er} janvier 2025, il ne peut plus être loué en l'état.

Il faut prévoir le remplacement des fenêtres et des portes d'entrées, de la VMC et des radiateurs pour les deux logements. Il faut prévoir l'isolation des murs extérieurs par l'intérieur de l'appartement. Il serait souhaitable de poser une cuisine aménagée. Des devis ont été demandés à différentes entreprises. Le coût estimatif des travaux devrait être au minimum de 25 000 €. Les demandes de devis ont été faites.

*Rénovations des tombes de la famille de Slade

Le PNR s'engage à financer les travaux à hauteur de 50 % et le département à 25 % sur le coût hors taxe.

La demande de subvention se fera sur le budget 2025.

Fêtes de fin d'année

AJCS propose un spectacle de la compagnie Pilepoil, le coût reste identique à celui de l'an dernier soit 800 euros, dont la commune prendra à sa charge 50%

Le spectacle de noël ce déroulera le samedi 14 décembre 2024 à la salle communale et la crèche vivante le dimanche 15 décembre 2024 à l'église de Saint Cyr en Arthies. avec comme chaque année la participation de la crèche vivante. Ces manifestations sont organisées conjointement entre la commune, l'AJCS et l'Association pour l'Eglise de Saint Cyr.

Points divers

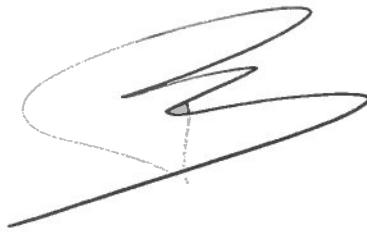
La salle communale sera occupée par les ouvriers de la construction de l'Echo-hameau, pour leur pause déjeuner et pour pouvoir se changer pendant la semaine. Elle devra être libérée le vendredi soir avant 17 heures. Le ménage sera pris en charge par la SCIA de l'echo hameau.

Il faudrait reboucher les trous à certains endroits de la rue des vergers.

Un nouveau contrat pour les photocopieurs (mairie et école) va être signé avec la société XEROX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

Le Maire
Martine PANTIC

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martine Pantic". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'M' at the beginning.